



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le 07/07/2025

ID : 089-200067114-20250707-2025_DRJH_008-AR

S²LO

ARRÊTÉ N°2025-DRJH-009

--

PORANT REGLEMENTATION DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SOUS REDEVANCE INCITATIVE

Le Président de la Communauté de l'Auxerrois ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2224.13 à L 2224.17, L 2331.3, L 2331.4, L 2333.76 à L 2333.80, L 5212.21, L 5215.32 ;

Vu le Code de l'environnement notamment dans les articles L 541.2 et suivants, L 541.11 à L 541.15, L 541.21 ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L1311-1, L1311-2, L1312-1 et L1312-2 ;

Vu le règlement de collecte de la Communauté de l'Auxerrois en date de novembre 2024 ;

Vu le guide de collecte de la Communauté de l'Auxerrois ;

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire par délibération n°2024-242 en date du 21 novembre 2024 pour l'adoption du nouveau règlement de collecte

Considérant qu'il convient de modifier le règlement de collecte en vigueur, afin d'y intégrer l'évolution des modalités de la collecte des déchets, et notamment les modifications induites de l'expérimentation lancée sur les 7 communes de la Communauté de l'Auxerrois par délibération du Conseil Communautaire.

ARRÊTE

Article 1 : Le règlement relatif aux modalités de collecte en redevance incitative, l'ensemble des modalités sont annexées ci-après.

Article 2 : Le présent arrêté est applicable pour une durée de six ans à compter de sa date de publication.

Article 3 : Le guide de collecte est publié sur le site de la collectivité à compter du 4 juillet 2025.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est remise à :



communauté de l'auxerrois

- Monsieur le Préfet du Département de l'Yonne ;
- Les communes de la Communauté de l'Auxerrois ;
- La police municipale de la Ville d'Auxerre.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le 07/07/2025

S²LO

ID : 089-200067114-20250707-2025_DRJH_008-AR

Le 4 juillet 2025

Le Président,
Crescent MARAULT